

# Le Comité Social et Économique simplifié.

## Devoirs et attributions.

FONDAMENTAUX

### Objectifs

- S'approprier les missions des CSE de moins de 50 salariés pour exercer efficacement son mandat.
- Assister efficacement les salariés.
- Accroître sa crédibilité auprès de la direction et des salariés.
- Gérer la transition entre les anciens DP et le nouveau CSE.

### Participants / Prérequis

Membres du CSE de moins de 50 salariés.  
 Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

### THEMES TRAITES

#### 1er JOUR DE FORMATION

Introduction : Historique des instances représentatives du personnel.

#### **1. Les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés.**

- Présenter les réclamations individuelles et collectives
- Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail : (enquêtes, information et consultations).
- Compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...).
- Cerner les évolutions par rapport aux compétences détenues antérieurement par les délégués du personnel ?
- Droit d'accès aux documents relatifs à l'hygiène et sécurité.
- Exercer les droits d'alerte.
- Saisir l'inspecteur du travail.

#### **3. Composition, élections et mandat.**

- Composition (la présidence, la délégation des élus, l'employeur et ses collaborateurs, etc..)
- Élections.
- Durée et fin du mandat.

#### **4. Fonctionnement.**

- Dispositions particulières des entreprises de moins de 50 salariés.
- Les réunions du CSE : (périodicité, note écrite, convocations, réponses de la direction, etc....).
- Dispositions pénales.

#### **5. Moyens pour exercer son mandat.**

- Les heures de délégation (crédit d'heures, décompte des heures, annualisation, mutualisation, délai de prévenance,).
- Liberté de déplacement des élus.
- Un local, pour quoi faire ?

- Les registres.

#### **6. Dispositions juridiques du CSE**

- Délit d'entrave.
- Statut protecteur du CSE (procédure, etc....)

#### 2ème JOUR DE FORMATION

#### **Les missions en santé sécurité et conditions de travail dans les entreprises de moins de 50 salariés.**

- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...).
- Entretien des relations avec les acteurs externes : inspection du travail, Médecine du travail, CARSAT...
- Identifier les responsabilités de l'employeur.
- La faute inexcusable et ses conséquences.
- Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention.
- Utiliser les ressources documentaires du CSE.

#### **Gérer les situations particulières.**

- Situation de danger grave et imminent.
- Danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait.
- Atteinte à la santé publique et à l'environnement.
- Travaux réalisés par des entreprises extérieures.
- Cas des salariés intérimaires.

#### **Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents.**

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits.
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes.
- Cas particulier des enquêtes pour atteinte aux droits des personnes

SEDAFOR est agréé sur l'ensemble du territoire national pour ses formations réglementaires.  
 Agrément n° : 2005-1354 N°864

*NB : Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des nouvelles réformes.*

# Le Comité Social et Économique simplifié.

## Devoirs et attributions.

### Moyens et méthodes pédagogiques

#### En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

#### En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

### Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

### Renseignements pratiques

**Intervenants Sésame Formation :** **Cyril LACHAUD**, Juriste expert et formateur en santé sécurité et conditions de travail, intervenant auprès des instances représentatives du personnel depuis 20 ans. Spécialiste des problématiques liées au harcèlement moral et aux violences sexuelles, conseiller en stratégie de prévention des CSE. Ou **Béatrice GAUTHIER** formatrice, coach et consultante certifiée RNCP niveau II, anciennement présidente CSE,SSCT et DRH (CV disponible).

**Modalités et délai d'accès :** Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront ([conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re)) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

**Durée :** 2 jours, soit 14 heures de formation.

Tarif de groupe à partir de 3 personnes : nous consulter

**Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès :** cf site web [www.sesame-formation.re](http://www.sesame-formation.re) ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / [conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re). Aucun délai d'accès n'est requis.

**Conditions tarifaires inter-entreprises :** 890 € HT / personne.

**Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) :** Nous consulter.

Pour toute prise en charge directe, pas de délai nécessaire pour l'inscription à la formation.

### Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

# Le Comité Social et Économique simplifié.

## Devoirs et attributions.

*Programme mis à jour en janvier 2023.*